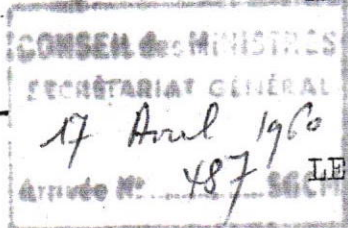

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

ANNEE 1960 X N° 85 /PCM/MI.-

SOMMAIRE :

Nomination.-



LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par LE PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret n°I28/59/PCM/MI du 31 Août 1959, nommant Mr.GBENOU Moïse Adjoint au Commandant de Cercle de PORTO-NOVO;
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

- D E C R E T -

ARTICLE 1er.- Mr.GBENOU Moïse Nathaniel, Secrétaire d'Administration de 1ère classe, 2ème échelon, Adjoint au Commandant de Cercle de PORTO-NOVO, est chargé de l'intérim du Cercle de PORTO-NOVO.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 14 Avril 1960

M.AROUNA.-

H.MAGA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Hausserie	I
P.C.M.	I5
M.I.	5
F.P.	I
M.F.	5
C.D.	I
C.F.	I
Trésor	I
Inform.Radio	2
Intéressé	I
Cerc.P/Novo	I